



CODE DE CONDUITE

DAYCO[®]

MOVE FORWARD. ALWAYS.™

TABLE DES MATIÈRES

Notre identité et nos valeurs	2
Présentation	3
Politiques de l'emploi et pratiques professionnelles équitables	6
Tolérance zéro à l'égard du harcèlement et de la discrimination	6
La santé et la sécurité au travail	7
Engagement politique	7
Qualité des produits	8
Renseignements des clients et des tiers	8
Traitement équitable	9
Traitement équitable des fournisseurs	9
Clients gouvernementaux	10
Protection de l'environnement	10
Conflits d'intérêts	11
Livres et registres	13
Utilisation d'ordinateurs et d'Internet	15
Utilisation des biens et des renseignements de la Société	16
Lois antitrust et sur la concurrence	18
Loi sur les valeurs mobilières et délit d'initié	20
Importations et exportations	21
Lutte contre la corruption	22
Coordonnées et personnes-ressources à joindre pour le signalement des préoccupations	24

NOTRE IDENTITÉ ET NOS VALEURS

Chez Dayco, nous permettons à chacun de toujours prendre la bonne décision.

Ensemble, nous nous efforçons de respecter les normes d'éthique les plus élevées dans nos relations avec nos collègues, nos clients et nos parties prenantes. En affichant notre engagement envers notre Code de conduite, chacun d'entre nous s'engage personnellement à se concentrer sur notre mission et nos valeurs avec intégrité et à dépasser les attentes de ceux et celles avec lesquels nous entretenons des relations commerciales. Nous estimons qu'évoluer à dessein et avec intégrité implique de toujours dire la vérité, de toujours respecter sa parole et de toujours prendre la bonne décision pour les bonnes raisons.

Prendre la bonne décision implique de soutenir, de respecter et de faire valoir activement nos valeurs communes, notamment la Réceptivité, l'Ingéniosité, l'Intégrité, la Prévoyance et la Collaboration. Pour réussir collectivement, il nous revient de veiller à ce que nos associés ne soient pas seulement impliqués, mais également pleinement engagés.

Notre mission est de créer des produits, des systèmes et des relations durables. Nous regardons au-delà de ce qui est requis aujourd'hui et cherchons des moyens afin de mieux servir nos clients demain. Nous sollicitons activement les explications de nos clients et travaillons avec diligence afin de comprendre leurs besoins et l'évolution de leurs entreprises.

La haute qualité de notre performance se reflète dans les commentaires positifs et les récompenses financières que nous recevons. En respectant notre Code de conduite, nous protégeons notre bonne réputation et renforçons l'engagement de Dayco envers l'intégrité.

PRÉSENTATION : PRENDRE LA BONNE DÉCISION

Notre Code de conduite et ses objectifs

En travaillant pour le compte de Dayco, LLC et de ses filiales (« Dayco »), il nous incombe, à nous tous, de travailler avec intégrité, honnêteté et détermination.

Chez Dayco, notre réussite repose sur la fourniture de produits et de services de qualité, sur l'établissement de relations durables et sur l'exercice d'activités de manière honnête et équitable. Notre société est consciente que nos efforts sont plus payants lorsqu'ils sont déployés avec une attitude positive, dans un cadre respectueux et avec le soutien sans faille de tout un chacun. Il s'agit là d'un élément important. Ces principes sont pris en compte dans notre Code de conduite (notre « Code ») et nos politiques et doivent être respectés en tout temps, quel que soit l'endroit où nous exerçons nos activités.

Notre Code est un guide qui nous permet de prendre des décisions opérationnelles judicieuses, de relever des défis et de trouver des réponses aux interrogations percutantes qui surgissent lorsque les activités commerciales sont exercées dans un environnement dynamique et complexe. Il fournit des renseignements, du soutien et des ressources pour nous aider à agir avec intégrité et à respecter les lois qui régissent nos activités.

Nos décisions opérationnelles individuelles influent sur notre performance et nous aident à préserver la confiance que nous avons bâtie auprès de nos parties prenantes. Pour cette raison, nous sommes tenus de comprendre et de respecter notre Code en tout temps, de demander conseil, si nécessaire, et de signaler toute violation lorsqu'elle survient.

Si vous avez des doutes quant au caractère éthique d'un acte ou d'une décision et à son acceptabilité en vertu de notre Code, posez-vous les questions suivantes :

- Suis-je en train d'adhérer à l'esprit et à la lettre de toutes les lois applicables, ainsi que du Code et des politiques de notre Société?
- Voudrais-je que ma démarche soit rapportée dans les médias?
- Ma famille, mes amis ou mes voisins seront-ils fiers de ma démarche?
- Dayco subira-t-elle des conséquences potentiellement négatives en raison de ma démarche?
- Ma démarche est-elle conforme aux valeurs globales de notre Code?

Le respect de notre Code par tout le monde, partout et tous les jours

Notre société s'évertue à établir des relations commerciales avec des personnes jouissant d'un bon caractère et d'une réputation en conformité avec toutes les lois et obligations éthiques. Par conséquent, notre Code et nos normes élevées de comportement éthique s'appliquent à toute personne faisant des affaires avec Dayco ou en son nom, y compris à notre Conseil d'administration, à nos dirigeants, associés, fournisseurs, mandataires, consultants, clients, marchés et collectivités. Nous représentons chacun notre société partout où nous sommes présents et chaque aspect de nos activités se doit de refléter les normes éthiques de notre société.

Le respect de la loi

Notre Code est important pour notre société, où que nous travaillions. Nous devons connaître et respecter les lois et les règlements applicables à notre secteur et aux pays où nous exerçons nos activités. Les lois et règlements internationaux sont complexes, sujets à modification et varient souvent d'un pays à l'autre. Nous devons nous familiariser particulièrement avec les politiques, procédures et lois applicables aux pays où nous exerçons nos activités et à nos fonctions. Si vous avez des doutes quant à la légalité et au caractère approprié d'un acte ou à la bonne marche à suivre, demandez l'avis de votre superviseur ou du service juridique de Dayco.

D'autres attentes de la part des superviseurs

Les superviseurs sont censés inculquer le sens de la responsabilité personnelle chez les autres employés. Si vous êtes un superviseur, vous devez :

- Veiller à ce que vos employés soient conscients de leurs responsabilités en vertu de notre Code.
- Créer un environnement « porte ouverte » où vos subordonnés directs et d'autres employés de Dayco se sentent à l'aise pour poser des questions ou effectuer des signalements.
- Encourager vos employés à exprimer leurs opinions et préoccupations concernant les politiques et les pratiques internes de la société.
- Agir comme un modèle pour inculquer le comportement éthique et la conformité chez d'autres employés.
- Tenir compte des efforts de conformité lors de l'évaluation de la performance de vos subordonnés directs.
- Surveiller vos employés pour veiller au respect de notre Code, des politiques et procédures de la société et de la loi.

En tant que superviseur, vous devez également veiller à ce que les employés de Dayco qui expriment leur opinion ou signalent un problème soient protégés contre toute forme de représailles (directes ou indirectes) suite à leur démarche. Communiquez clairement la politique de non-représailles de Dayco à vos subordonnés directs. Prenez les mesures qui s'imposent si vous êtes témoin d'un acte de représailles ou soupçonnez la survenance d'un tel acte et signalez immédiatement un tel comportement au service des ressources humaines ou au service juridique de Dayco.

Préoccupations entourant le signalement

Aucun document ne peut éventuellement fournir des réponses à toutes les questions auxquelles vous pouvez être confronté(e). Le Code sert plutôt de guide de comportement éthique et juridique. Il est conçu pour vous guider dans la prise des décisions éthiques et juridiques dans le cadre de vos activités professionnelles quotidiennes. Mais, parfois, il peut être difficile de déterminer la bonne marche à suivre. Si vous avez des doutes quant à la marche à suivre, ne procédez pas par supposition. En cas de doute, demandez conseil avant d'agir.

Si quelque chose vous semble louche ou si vous prenez connaissance d'une situation qui peut présenter une violation de notre Code ou de toute loi ou politique applicable, vous êtes tenu(e) de le signaler sans délai. Cela aidera notre société à éviter toute faute juridique ou éthique avant qu'elle ne devienne un problème ou peut empêcher une situation de dégénérer. L'expression des préoccupations permet également à notre société de prévenir toute faute à l'avenir. Si vous voyez quelque chose, parlez le plus tôt possible.

Confidentialité

Dans le cadre de l'engagement de notre société en faveur du comportement éthique et légal, chacun d'entre nous est tenu de signaler sans délai toute violation avérée ou présumée de la loi ou de notre Code par un(e) employé(e) ou un mandataire de Dayco. Notre société traitera l'information rapportée de manière confidentielle dans la mesure autorisée par les lois locales et respectera toujours son engagement envers sa politique de non-représailles.

Lorsque vous effectuez un signalement, vous pouvez également vous attendre à ce qui suit :

- Votre signalement sera traité avec diligence et discrétion.
- Votre signalement sera vérifié en vue d'assurer son exactitude et exhaustivité.
- Vous pouvez être invité(e) à fournir des renseignements supplémentaires.
- Vous pouvez recevoir des renseignements de suivi sur la façon dont votre signalement a été traité.

Notre société enquêtera sur tous les cas signalés de façon rapide, approfondie et équitable et prendra les mesures appropriées. Tous les cas de violation signalés feront l'objet d'enquête sous la supervision de l'Avocat-conseil. Vous êtes tous appelés à collaborer pleinement à toute enquête interne.

Absence de représailles

Vous pouvez signaler toute violation présumée de notre Code, de la politique de la société ou de la loi, sans crainte de représailles directes ou indirectes ou de toute répercussion négative sur votre emploi. Plus précisément, Dayco interdit strictement tout acte de représailles contre tout(e) employé(e) ayant signalé de bonne foi une violation avérée ou présumée ou ayant participé à une enquête concernant toute éventuelle faute. Agir de « bonne foi » signifie présenter tous les renseignements que vous détenez avec la conviction que le signalement que vous effectuez est sincère et complet.

Ceux qui prennent des sanctions contre toute personne ayant effectué un signalement ou participé à une enquête de bonne foi feront l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Toute personne effectuant un signalement de mauvaise foi peut également être passible de sanctions disciplinaires.

Coordonnées et personnes-ressources

Vous pouvez poser des questions ou évoquer des préoccupations de plusieurs façons :

- En communiquant avec votre superviseur
- En communiquant avec votre représentant(e) des ressources humaines
- En communiquant avec le service juridique de Dayco
- En adressant une lettre au Comité d'audit du Conseil d'administration de Dayco
- En appelant la ligne d'aide du service de conformité de Dayco
- En vous connectant au site Web du service de conformité de Dayco à l'adresse Dayco.Ethicspoint.com

La ligne d'aide du service de conformité de Dayco est gérée par une société tierce spécialisée dans le traitement confidentiel des signalements et est opérationnelle jour et nuit. Ladite société transmettra vos préoccupations à Dayco aux fins d'enquête et de suivi. Gardez à l'esprit que si vous effectuez un signalement au moyen de la ligne d'aide, votre identité sera tenue confidentielle dans toute la mesure du possible. Il est souhaitable que vous décliniez votre identité, car cela nous permettra de mener notre enquête de manière plus approfondie et d'assurer le suivi de manière appropriée. Vous trouverez une liste de coordonnées plus détaillée de ces ressources à la page 24.

POLITIQUES DE L'EMPLOI ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES ÉQUITABLES

Dayco s'engage à promouvoir un milieu où le travail s'effectue en équipe et dans lequel tout(e) employé(e) est traité(e) avec dignité et respect. Nous nous attendons à ce que toutes les relations établies sur notre lieu de travail soient de nature professionnelle, exemptes de tout préjugé illicite et pleinement conformes à la politique de non-représailles de notre société. Si vous avez des questions concernant les lois ou les politiques régissant les relations de travail et les relations entre les employés, mais qui ne sont pas traitées dans le présent Code, vous devez vous reporter à la brochure d'accueil de votre établissement ou communiquer avec le service des ressources humaines ou le service juridique de Dayco pour en savoir plus.

Nous sommes fermement engagés à respecter et à protéger les droits de la personne fondamentaux partout où nous opérons. Afin de respecter cet engagement, nous nous conformons aux lois applicables relatives aux heures de travail et aux salaires. Dans les situations où nous traitons avec les syndicats, notre engagement en faveur des pratiques professionnelles équitables consiste à ne jamais offrir ou recevoir quelque chose de valeur d'une organisation du travail.

Nous n'avons pas recours à la main-d'œuvre infantile ou au travail forcé dans nos sites d'exploitation ou installations à travers le monde. Plus précisément, nous ne permettrons pas l'exploitation des enfants, la violence physique, verbale ou psychologique ou encore la servitude involontaire. Nous nous conformons pleinement à l'ensemble des lois pertinentes qui définissent un âge minimum d'admission au travail afin de soutenir l'abolition effective du travail des enfants dans le monde entier. En outre, nous ne confierons jamais des tâches dangereuses aux travailleurs de moins de 18 ans.

TOLÉRANCE ZÉRO À L'ÉGARD DU HARCÈLEMENT ET DE LA DISCRIMINATION

Afin de promouvoir une main-d'œuvre diversifiée, nous devons tous collaborer afin de veiller à ce que notre société attire des personnes hautement qualifiées, assure leur épanouissement et les maintienne en poste. Cela signifie traiter autrui avec respect et reconnaître les efforts et les réalisations des uns et des autres. Notre société veille à ce que chacun de nous au sein de Dayco ait les mêmes opportunités de réussite sur la base du mérite sans distinction de race, de couleur, de religion, d'origine nationale et ethnique, d'orientation sexuelle, de sexe, de situation matrimoniale, d'âge, de handicap physique ou mental, de statut d'ancien combattant ou de tout autre statut protégé par la loi.

Dayco ne tolère aucune forme de harcèlement ou de menace contre toute autre personne. La définition de « harcèlement » peut varier, mais chez Dayco, elle se réfère à un comportement qui a pour but ou effet de créer un environnement de travail intimidant, abusif, hostile ou offensant pour une autre personne.

Un comportement de harcèlement peut être de nature sexuelle ou non sexuelle et peut inclure, entre autres choses, ce qui suit :

- Le contact physique importun, y compris le fait de toucher, d'étreindre et de masser
- Les commentaires verbaux, comme les insultes, les commentaires offensants ou dégradants et les blagues
- Les affichages visuels, comme les photos, vidéos et dessins offensants
- Les actes d'agression, d'attouchement non sollicité, de brutalité ou d'intimidation

Aucun acte de harcèlement ou de discrimination ne sera toléré chez Dayco, que ledit acte soit commis par un collègue, un superviseur ou même une personne ne faisant pas partie de Dayco.

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Nous nous engageons à maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire pour nos collègues, partenaires commerciaux, visiteurs et membres des collectivités dans lesquelles nous opérons. Dayco s'efforce de créer un milieu de travail exempt de harcèlement et d'incident. Chacun de nous est censé promouvoir un comportement sûr et un environnement de travail sécuritaire et il nous revient de veiller à ce qu'il en soit ainsi. Afin de prévenir les accidents, nous restons en tout temps attentifs à notre environnement. Nous signalons tout accident de travail, quasi-accident ou toute maladie et condition dangereuse, quelle que soit sa gravité.

Afin d'aider notre entreprise à maintenir un environnement de travail sécuritaire et sain, il nous incombe de respecter toutes les politiques de sécurité en vigueur dans les installations de Dayco, ainsi que les lois et les règlements connexes. Notre société nous accordera toujours les ressources et la formation nécessaires pour soutenir les politiques de sécurité en vigueur dans chacune de nos installations. Les questions sur les risques potentiels pour la santé et la sécurité doivent être adressées immédiatement à votre responsable du service santé et sécurité de l'environnement ou au directeur de l'installation.

Drogues, alcool et tabac

Nous devons donner le meilleur de nous-mêmes chaque jour. Notre santé et notre sécurité exigent que chacun de nous s'abstienne de se présenter au travail sous l'emprise de drogues, de l'alcool ou de toute autre substance susceptible de porter atteinte à notre capacité à nous acquitter de nos tâches de manière sécuritaire et efficace. Notre société interdit la possession, l'utilisation, la vente, l'achat ou la distribution de toute drogue illicite ou substance réglementée par tout(e) employé(e) ou sous-traitant de Dayco dans ses locaux pendant les heures de travail ou dans l'exercice de ses activités.

Gardez en tête que même les médicaments correctement prescrits peuvent poser problème s'ils portent atteinte à votre capacité à travailler en toute sécurité. Bien que Dayco puisse autoriser la consommation modérée d'alcool lors des événements auxquels elle a donné son aval, vous devez toujours faire preuve de discernement et de modération dans ces situations.

ENGAGEMENT POLITIQUE

Dayco soutient pleinement notre participation dans le processus politique. Nous sommes tous libres d'avoir nos propres opinions sur le système politique et de faire des contributions politiques dans le respect des paramètres légaux. Toutefois, il nous est interdit de participer à des activités politiques pendant les heures de travail ou d'utiliser les équipements et ressources de Dayco (y compris les fonds, papiers à en-tête, fournitures, systèmes et équipements informatiques ou téléphoniques) ou ses locaux à cette fin. Aucune contribution politique ne doit être versée dans l'espoir de pouvoir bénéficier d'un traitement favorable en retour.

Les contributions politiques sont assujetties à des réglementations complexes. Par conséquent, vous devez également vous assurer que votre engagement ne soit pas perçu comme ayant été approuvé par Dayco ou lui est associé de toute autre manière, même vaguement. Si vous avez des doutes quant à la question de savoir si vos actes pourraient influencer sur notre société ou être interprétés comme une violation de notre Code, veuillez vous adresser au service juridique de Dayco à des fins d'approbation ou de conseil.

QUALITÉ DES PRODUITS

Dayco encourage uniquement les meilleures pratiques de fabrication et de qualité tout en cherchant à dépasser toutes les exigences de sécurité et réglementaires et en respectant son engagement envers la durabilité et la responsabilité organisationnelle. Toutes les installations de Dayco sont évaluées chaque année afin de veiller au respect de nos normes rigoureuses en matière de qualité, tout en encourageant également les meilleures pratiques dans l'ensemble de la société. En plus de nous tenir nous-mêmes responsables, nous tenons également nos fournisseurs responsables afin d'assurer la qualité des produits et des services qu'ils nous fournissent.

Dans le but d'offrir une valeur exceptionnelle et inégalée à nos clients et partenaires commerciaux, nous nous efforçons de fournir des produits et des services de qualité supérieure. Afin de préserver la réputation de notre société en matière de sécurité et des performances inégalées, nous nous conformons à l'ensemble des normes de contrôle de qualité applicables à nos produits.

Cela comprend les lois et les règlements applicables, les certifications de qualité internationalement reconnues, les procédures de contrôle internes visant à assurer l'intégrité de nos produits, ainsi que la sécurité de nos employés et de nos clients. Notre équipe réalise régulièrement des audits et des tests de production afin de valider en permanence la production de qualité dans nos installations. Bien entendu, nous respectons également toutes les spécifications des contrats.

RENSEIGNEMENTS DES CLIENTS ET DES TIERS

Dans le cadre de l'exercice de nos activités, nous pouvons être parfois appelés à traiter des renseignements confidentiels de nos clients, fournisseurs ou partenaires commerciaux. Il est important que nous protégeons toutes les renseignements confidentiels que nous recevons dans le cadre des relations commerciales avec des tiers avec la même diligence et prudence dont nous aurions fait preuve avec les renseignements confidentiels de notre société.

Les renseignements confidentiels obtenus des clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux peuvent comprendre :

- Des données ou documents commerciaux
- Des renseignements personnels ou financiers
- Des numéros d'identification personnels
- Des dossiers bancaires

Si vous avez accès à ces types de renseignements ou si vous les découvrez de toute autre manière, vous devez vous assurer qu'elles sont utilisées convenablement. Si vous ne savez pas vraiment quoi faire avec certains renseignements ou si vous avez des questions, discutez-en avec votre superviseur ou le service juridique de Dayco.

Il nous incombe également de respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers, tout comme nous prenons le soin de protéger les nôtres. Cela comprend l'obtention de l'autorisation en vue de l'utilisation des marques de commerce, des marques de service et des droits d'auteur de tiers. Nous respectons les marques de commerce de tiers. Par conséquent, lorsque nous donnons un nom à un nouveau produit et service, nous devons nous assurer que le nom n'est pas déjà utilisé par quelqu'un d'autre.

Nous devons faire appel au service juridique de Dayco lorsque nous développons de nouveaux noms de produits et avant de les utiliser dans des documents officiels. De même, vous ne devez jamais copier, utiliser ou tirer des extraits de documents protégés par le droit d'auteur, sauf si vous êtes sûr(e) que vous êtes autorisé(e) à le faire. Souvenez-vous que le simple fait qu'un document soit disponible sur Internet ne signifie pas automatiquement que vous êtes autorisé(e) à l'utiliser.

TRAITEMENT ÉQUITABLE

Nous nous engageons à traiter de façon équitable nos clients, distributeurs, fournisseurs et concurrents en tout temps. Nous réalisons notre avantage concurrentiel grâce à des produits, des employés et des performances de qualité supérieure. Cela signifie que nous ne présentons jamais la qualité, les caractéristiques ou la disponibilité de nos produits de manière inexacte. Notre société fournit uniquement des renseignements honnêtes et véridiques et s'abstiendra de tout comportement illicite ou contraire à l'éthique dans sa quête d'acquiescer ou d'exercer des activités.

Nous ne discréditons pas les produits ou services de nos concurrents ni ne faisons des déclarations mensongères les concernant. Nous mettons plutôt l'accent sur les avantages qu'offre Dayco et établissons uniquement des comparaisons exactes et équitables entre nos offres et celles de nos concurrents. Nous nous concentrons sur l'anticipation et la satisfaction des besoins de nos clients, sans jamais limiter les possibilités de concurrence de nos rivaux de façon trompeuse ou frauduleuse. Il est important que nous nous livrions à la concurrence de manière agressive et honnête afin de préserver notre compétitivité et que notre comportement soit toujours conforme aux principes éthiques et légaux.

Lorsque vous traitez des renseignements sur la concurrence, rappelez-vous des lignes directrices suivantes :

- Recueillez uniquement des renseignements liés à la concurrence et qui sont du domaine public.
- Faites comprendre aux mandataires, aux consultants ou aux autres partenaires commerciaux qu'ils sont tenus de respecter les lignes directrices de Dayco lorsqu'ils agissent en son nom.
- Retournez ou détruisez les renseignements confidentiels ou exclusifs d'une autre société si vous les recevez par inadvertance.
- Ne mentez jamais sur votre identité lorsque vous recueillez des renseignements.
- Ne recrutez jamais des personnes dans le but de leur soutirer des renseignements confidentiels.

TRAITEMENT ÉQUITABLE DES FOURNISSEURS

Dayco reconnaît que la qualité de ses relations avec ses fournisseurs influence la qualité de ses relations avec ses clients. Ce qui signifie que nous exigeons que nos fournisseurs se conforment à notre Code et à nos normes de comportement éthique. De plus, tout comme Dayco se livre à une concurrence équitable, nous nous engageons à permettre aux fournisseurs d'en faire de même en ce qui concerne notre société. Notre société choisira toujours ses fournisseurs sur la base du mérite et de leur capacité de répondre à ses besoins, ce qui comprend la qualité, la technologie, la livraison, l'ensemble des services et les prix proposés. Tous les fournisseurs sont traités de manière honnête et équitable.

Lorsque nous choisissons un fournisseur, nous ne devons jamais :

- Prendre des décisions d'achat sur la base des relations personnelles ou de l'amitié.
- Prendre des décisions d'achat ou négocier les conditions générales d'achat sur la base des cadeaux ou de divertissement.
- Approcher tout fournisseur actuel ou potentiel pour le compte d'organisations caritatives, civiques ou autres.
- Négocier des dessous-de-table ou des pots-de-vin.

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant le traitement des fournisseurs actuels ou potentiels de Dayco, communiquez avec le service juridique de Dayco.

CLIENTS GOUVERNEMENTAUX

Dayco entretient des relations privilégiées avec les organismes gouvernementaux qui font partie intégrante de notre réussite. Lorsque nous traitons avec le gouvernement ou une entité gouvernementale, des lois et des règles particulières, considérablement plus strictes que celles qui régissent nos transactions avec les clients commerciaux, s'appliquent. Ces règlements sont vastes et complexes et les conséquences de toute violation de ceux-ci sont graves tant pour notre société que pour les personnes concernées. Les sanctions peuvent comprendre des amendes et des peines d'emprisonnement, ainsi que l'inadmissibilité à l'obtention de futurs marchés publics.

La présente section n'énonce pas tous les renseignements et tous les conseils dont nous avons besoin pour nous assurer que nous nous conformons à la loi. Si vous travaillez en vertu de contrats ou d'accords de sous-traitance conclus avec des entités gouvernementales ou publiques, vous devez vous familiariser avec les autres aspects des lois et des règlements relatifs à l'approvisionnement qui s'appliquent à votre travail. Si votre fonction consiste à commercialiser ou à vendre nos produits ou services auprès de tout organisme gouvernemental ou public ou à conclure des marchés ou à collaborer sur des projets avec un tel organisme, assurez-vous de comprendre et de respecter l'ensemble des politiques, des lois et des règlements pertinents à votre fonction, y compris les dispositions des « Federal Acquisition Regulations ».

Si vous avez des questions, communiquez sans délai avec le service juridique de Dayco ou l'une des ressources figurant dans la section « Signalement des préoccupations » de notre Code.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Dayco s'engage à protéger l'environnement et à mettre en œuvre des pratiques commerciales respectueuses de l'environnement. Notre société reconnaît qu'un environnement sain est bénéfique à nos parties prenantes et renforce nos activités. À cette fin, nous mettons tout en œuvre pour être respectueux de l'environnement à chaque étape de la conception, de la fabrication et de la distribution de nos produits. Nous nous efforçons d'évaluer et d'améliorer continuellement nos processus, notamment en réduisant la production de déchets et les effets de nos activités sur l'environnement. Nous encourageons nos partenaires commerciaux à en faire de même.

Nos objectifs consistent non seulement à maintenir la conformité aux lois, aux règlements et aux normes, mais à montrer la voie dans notre secteur de manière responsable. Nous évaluons la réussite en matière d'environnement, de santé et de sécurité par des moyens internes et externes (audits de conformité réalisés par des tiers). Il incombe à chacun de vous de signaler immédiatement à votre superviseur, à votre directeur de l'installation, à votre responsable du service santé et sécurité de l'environnement ou au service juridique de Dayco, toute pratique néfaste pour l'environnement, dangereuse ou non conforme aux politiques de notre société, aux lois applicables ou à toute autre réglementation.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Il revient à chacun de nous d'agir dans l'intérêt supérieur de Dayco à tout moment. Un conflit d'intérêts peut ponctuellement survenir lorsque nos intérêts et notre loyauté sont (ou semblent être) incompatibles avec les intérêts de notre société. Dayco exige que nous fassions tous preuve d'une intégrité absolue et, par conséquent, tout conflit doit être strictement évité. Cela dit, si vous estimez que vous êtes (ou pourriez être) impliqué(e) dans une situation de conflit d'intérêts, vous devez en faire immédiatement part à votre superviseur.

Gardez en tête que le fait d'en faire part ne suffit pas. Comme toujours, vous êtes censé(e) prendre la bonne décision et agir en toute transparence et intégrité jusqu'à ce que la situation soit dûment documentée et résolue. Certaines situations de conflit d'intérêts sont décrites ci-dessous. Gardez à l'esprit que ces règles s'appliquent non seulement à vous en tant qu'employé(e) de Dayco, mais également à votre époux/épouse, conjoint(e) ou tout autre membre de votre famille immédiate.

Activités externes

Dans certains cas, vous pouvez occuper un emploi à l'extérieur ou participer à des activités qui n'ont aucun rapport avec votre emploi chez Dayco. Certaines activités sont autorisées dans des cas restreints où elles n'auront aucune influence sur votre aptitude à exercer vos fonctions pour le compte de notre société de manière adéquate et objective. Toutefois, les activités extérieures qui compromettent les objectifs commerciaux de Dayco ou votre aptitude à vous acquitter de vos fonctions ne sont jamais autorisées.

Évitez les activités qui :

- Entraînent vos responsabilités professionnelles ou votre performance.
- Entrent en concurrence avec toute activité de la société.
- Promeuvent les activités personnelles pendant les heures de travail ou en raison de votre position au sein de la société.
- Vous encouragent à tirer partie de toute opportunité commerciale avant que notre société n'ait eu l'occasion d'évaluer la situation.
- Impliquent tout parrainage ou soutien par Dayco sans l'autorisation de celle-ci.
- Sont susceptibles de nuire aux activités ou à la réputation de notre société.
- Impliquent de travailler pour un concurrent, un client ou un fournisseur, notamment à titre d'administrateur, de dirigeant ou de consultant.

Il va de soi qu'il nous est interdit de nous servir de nos heures de travail, des installations, des ressources, des employés, des fournisseurs, des fournitures ou d'autres actifs de la société au profit de tout emploi ou de toute activité externe. Vous devez obtenir l'autorisation écrite préalable de votre superviseur avant d'accepter tout emploi ou de participer à toute activité à l'extérieur de la société susceptible d'influer sur votre rendement au travail chez Dayco. Si vous avez des questions, veuillez en discuter avec votre superviseur ou le service juridique de Dayco.

Intérêt dans d'autres sociétés

Il incombe à chacun de nous de demeurer impartial et de promouvoir les intérêts de Dayco en tout temps. Cela signifie que, sauf autorisation préalable de votre superviseur, il vous est interdit de détenir tout intérêt financier, direct ou indirect, dans toute autre société si vous (ou quelqu'un qui relève de vous) interagissez avec ladite société dans le cadre de votre emploi. Le terme « Intérêt financier » désigne tout investissement s'élevant à au moins un pour cent de toute catégorie de titre de capitaux propres coté en bourse, mais exclut les placements dans des fonds communs de placement ou d'autres intérêts financiers négligeables.

Cadeaux et divertissement

Les cadeaux d'entreprise, faveurs et divertissement sont généralement offerts en vue de promouvoir la bonne volonté et d'établir et d'améliorer les relations de travail avec nos clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux. Afin d'éviter même un soupçon de conflit d'intérêts, nous devons toujours nous laisser guider par le discernement et la modération dans ces situations. Gardez à l'esprit que l'offre ou à la réception de cadeaux ou de divertissement n'est pas une démarche appropriée si elle crée un sentiment d'obligation, nous met dans une situation où nous pouvons être perçus comme étant partiaux ou est effectuée dans le but d'influencer une décision commerciale.

Les « cadeaux » sont généralement des biens et services, mais peuvent également être un objet de valeur. Par exemple, lorsque la personne qui offre un repas ou un divertissement n'est pas présente à l'événement, le repas ou le divertissement est considéré comme un cadeau. Nous pouvons offrir ou accepter un cadeau uniquement s'il répond à l'ensemble des critères suivants :

- Il est d'une valeur raisonnable et n'a rien de luxueux (en règle générale, moins de 50 USD)
- Cette situation intervient rarement
- Il s'agit d'un cadeau non sollicité
- Il n'est pas en argent ou quasiment en argent
- Il n'est pas limité ou interdit par les dispositions de tout contrat applicable

« Divertissement » comprend des événements auxquels participent la partie offrante et la partie acceptante, comme les repas ou les événements sportifs. Nous pouvons offrir ou accepter un divertissement uniquement s'il répond à l'ensemble des critères suivants :

- Cette situation intervient rarement
- Il s'agit d'un divertissement non sollicité
- Il est d'une valeur raisonnable et n'a rien de luxueux
- Il se tient dans un cadre d'affaires approprié

Si un cadeau ou un divertissement qui ne répond pas à ces critères nous est offert, nous devons obtenir l'approbation écrite du service juridique de Dayco avant de l'accepter. Dans certains cas, le cadeau peut être conservé par Dayco. Avant d'offrir toute forme de divertissement, vous devez obtenir l'approbation préalable de votre superviseur. Vous devez également obtenir l'approbation écrite préalable avant d'accepter un cadeau ou un divertissement qui comprend le paiement des frais de déplacement ou d'hébergement.

Gardez à l'esprit que certains règlements régissent l'offre de cadeaux et de divertissement aux fonctionnaires et aux employés d'organismes publics. Si vous collaborez avec des fonctionnaires ou des employés d'organismes publics, veuillez lire également la section « Lutte contre la corruption » de notre Code de conduite pour en savoir plus.

Faire des affaires avec des membres de la famille ou des amis

Un conflit d'intérêts peut également survenir si vous, un membre de votre famille ou un ami détenez un intérêt personnel ou financier dans une société qui est un fournisseur actuel ou potentiel, un client actuel ou potentiel ou un concurrent de Dayco. Si vous vous retrouvez dans une telle situation, vous ne devez pas utiliser votre position pour influencer le processus d'appel d'offres ou la négociation de quelque manière que ce soit. Si vous vous retrouvez dans une situation de conflit d'intérêts et que vous participez directement à la sélection des fournisseurs, informez immédiatement votre superviseur et retirez-vous du processus de prise de décision. Si un membre de votre famille ou un ami proche travaille pour un concurrent ou un client, informez-en votre superviseur.

Il est également important d'éviter toute supervision directe ou indirecte de membres de votre famille ou d'amis. Lorsqu'une relation personnelle ou familiale existe entre des employés de Dayco, surtout s'il s'agit également d'un rapport de subordination, il peut sembler que le/la subordonné(e) bénéficie d'un traitement préférentiel ou de favoritisme. Pour cette raison, vous ne devez jamais occuper une position où vous disposez d'un pouvoir de décision direct sur quelqu'un avec qui vous entretenez une relation personnelle ou familiale étroite ou vice versa.

Notre société n'est également pas favorable aux relations de travail indirectes entre membres d'une même famille. Gardez en tête que l'important est d'éviter même l'apparence de partialité. Si une telle situation se présente, vous devez signaler les faits à votre superviseur sans délai.

LIVRES ET REGISTRES

Comptabilité précise et honnête

Dayco adhère aux normes les plus élevées en matière d'honnêteté et de transparence. Cela signifie comprendre et adopter des mécanismes de contrôle comptable interne et des politiques comptables appropriés et de se conformer aux lois applicables afin d'assurer la protection de nos actifs et l'exactitude de nos rapports financiers. Les renseignements que nous communiquons dans le cadre de nos fonctions quotidiennes, y compris nos feuilles de présence et nos notes de frais, ont un effet déterminant sur de nombreux aspects de notre activité. Chacun d'entre nous, pas seulement ceux occupant des postes dans les domaines de la finance et de la comptabilité, a le devoir de veiller à l'intégrité, à l'exactitude et à l'efficacité de la tenue de nos registres.

Veillez garder en tête les lignes directrices suivantes lors du traitement de toute information comptable ou financière :

- Tous les renseignements financiers doivent être consignés conformément à notre Manuel des méthodes comptables.
- Les rapports internes et externes rendus publics doivent toujours être complets, justes, exacts, opportuns et compréhensibles.
- Tout ajustement comptable non conforme au contenu de notre Manuel des méthodes comptables doit être communiqué au Comité d'audit du Conseil d'administration aux fins d'approbation.
- Ne vous immiscez jamais dans l'audit des dossiers financiers ou ne cherchez jamais à influencer indûment un tel exercice.

Si vous prenez connaissance d'une opération ou d'une procédure irrégulière, vous devez la signaler immédiatement. Gardez à l'esprit que vous pouvez également soumettre un rapport confidentiel et anonyme au Comité d'audit du Conseil d'administration, comme abordé plus en détail à la section « Signalement des préoccupations » de notre Code ci-dessus. N'oubliez pas que notre société n'exercera jamais des représailles contre quiconque ayant signalé de bonne foi toute question douteuse relative à la comptabilité, à l'audit ou au contrôle comptable interne.

La violation de nos règles comptables peut vous exposer à des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement, ainsi qu'à de lourdes amendes, alors que notre société peut être soumise à une responsabilité civile et pénale importante. Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez en discuter avec votre directeur administratif et financier ou votre contrôleur financier.

Enquêtes gouvernementales

Le maintien de bonnes relations avec nos personnes-ressources au sein des gouvernements et d'une bonne réputation en matière de comportement éthique bénéficie à notre société et à nos parties prenantes, et aide à améliorer notre résultat. Par conséquent, il est de notre devoir de faire preuve d'honnêteté envers tous les représentants du gouvernement et dans le cadre d'enquêtes gouvernementales. Nous accorderons notre collaboration et nous conformerons toujours aux demandes et aux procédures gouvernementales valables et raisonnables. Notre politique s'applique également aux fonctionnaires qui peuvent ponctuellement inspecter nos installations ou enquêter sur nos activités.

Lorsque des enquêtes sont enclenchées, nous devons consulter le service juridique de Dayco avant de nous soumettre à tout interrogatoire, de répondre à des questions, de produire des documents ou de discuter de la conformité. Si vous recevez tout document ou toute correspondance physique, y compris un avis d'enquête, de poursuite, d'assignation ou une demande de production de documents, veuillez le faire parvenir immédiatement (avec toutes les annexes y relatives) au service juridique de Dayco.

Falsification de dossiers

Nous devons toujours être honnêtes et précis dans la gestion de nos dossiers et livres comptables. Nous ne devons jamais fournir des renseignements inexacts, incomplets ou trompeurs. Nous devons examiner attentivement tous les documents envoyés aux investisseurs et aux fonctionnaires afin de veiller à leur authenticité.

L'envoi de documents falsifiés constitue une infraction pénale susceptible d'exposer notre société et les personnes concernées à des poursuites pénales. Si vous soupçonnez que nos livres ou dossiers sont tenus de manière frauduleuse ou inappropriée, il vous incombe de le signaler immédiatement.

Gestion des dossiers

Lorsque nous utilisons tous les mêmes procédures de tenue de dossiers, nous nous assurons que notre société dispose de bons renseignements qui lui permettront de prendre toute une série de décisions commerciales. Un important aspect de ce système est notre Politique de gestion des dossiers, qui prévoit la durée de conservation des documents et des données et les circonstances dans lesquelles nous devons les détruire. Nous devons toujours nous référer à cette politique avant de prendre toute mesure. Bien que la destruction périodique des documents soit nécessaire, nous ne devons jamais supprimer ou détruire les dossiers de la société avant les dates indiquées dans notre politique.

Voici quelques exemples de documents commerciaux de Dayco couverts par cette politique :

- Les données financières et les relevés de coûts
- Les documents sur l'administration de la paie
- Les relevés d'acquisition et de livraison
- Les dossiers sur la négociation de contrat
- Les dossiers relatifs aux ressources humaines
- Les messages électroniques et tout autre document conservé sous forme électronique

Si vous êtes avisé(e) qu'un dossier en votre possession peut être requis dans un litige, une enquête ou un exercice d'audit prévu ou en attente (interne ou externe), informez-en immédiatement le service juridique de Dayco. Assurez-vous de communiquer sans délai toute assignation ou demande de renseignements écrite avant de prendre ou de promettre toute mesure. Veillez à obtenir l'autorisation du service juridique de Dayco avant de détruire, de modifier ou de dissimuler tout dossier ou document demandé pour l'un de ces motifs. Bien entendu, le même principe s'applique à tout dossier ou document qui n'a pas été demandé, mais qui, selon vous, peut être demandé. Si vous avez des doutes quant à la pertinence d'un dossier à une poursuite ou enquête, vous devez immédiatement communiquer avec le service juridique de Dayco.

UTILISATION D'ORDINATEURS, DE LA MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE ET D'INTERNET

Nous sommes tous responsables de l'utilisation correcte et appropriée du système informatique de Dayco, y compris du système de messagerie électronique et d'Internet, ainsi que des appareils et ordinateurs portables fournis par la société (collectivement, le « Système informatique »). La technologie et le matériel que notre société met à notre disposition ou nous permet d'utiliser sont la propriété de Dayco. Bien qu'il puisse y avoir certaines situations où une utilisation personnelle limitée peut être autorisée, nous devons généralement utiliser le Système informatique uniquement à des fins professionnelles. Puisqu'il s'agit d'un système partagé, nous devons également être respectueux des autres utilisateurs et veiller à respecter les politiques applicables de Dayco. Comme le Système informatique est la propriété de notre société, vous ne devez pas vous attendre à une quelconque protection de votre vie privée lors de l'utilisation dudit système ou d'autres technologies de Dayco. Cela s'applique à tout ce que vous créez, stockez, envoyez ou recevez sur le Système informatique.

Notre société peut contrôler l'utilisation de ses technologies dans la mesure autorisée par la loi, ce qui comprend :

- Le blocage de l'accès à des sites Web inappropriés
- L'interception ou l'examen des messages ou fichiers transmis par le biais de ses systèmes ou qui y sont stockés
- La suppression des données stockées dans le Système informatique
- Le contrôle des sites consultés par les employés de Dayco sur Internet
- La surveillance des groupes de bavardage et de discussion
- L'examen des messages électroniques envoyés et reçus
- L'examen des documents téléchargés

Nous ne devons jamais utiliser nos comptes de messagerie personnels à des fins professionnelles. De plus, gardez à l'esprit que toute tentative délibérée de protéger vos communications contre la détection peut laisser présager un acte inapproprié de votre part. Lorsque nous utilisons nos ordinateurs, nous devons toujours faire preuve de comportement professionnel et de courtoisie. En plus de respecter toutes les politiques contre la discrimination et le harcèlement, il nous est interdit d'utiliser le système informatique pour solliciter l'aide d'entreprises commerciales ou d'organismes extérieurs à des fins religieuses ou politiques ou pour nous engager dans d'autres activités n'ayant aucun rapport avec nos fonctions chez Dayco. En outre, nous devons être corrects, respectueux et tenir compte du destinataire ou de l'auditoire lors de la rédaction de messages électroniques, y compris de courriels, de messages instantanés et de messages texte. Ces communications sont de nature permanente et peuvent être transmises et modifiées à notre insu ou sans notre permission.

Vous devez être prudent(e) lorsque vous publiez un quelconque contenu sur les blogues, les sites de réseaux sociaux ou les forums de discussion en utilisant des technologies de Dayco et ne pas oublier que vos messages peuvent être attribués à notre société. Puisqu'il est essentiel que nous protégions les renseignements de notre société, nous ne devons jamais communiquer toute information de notre société susceptible de compromettre la confidentialité des renseignements ou la réputation de notre société.

La violation de ces politiques constitue un motif de sanction disciplinaire, pouvant aller jusqu'au licenciement. Toute autre question sur l'utilisation appropriée du Système informatique de Dayco doit être adressée à votre superviseur.

UTILISATION DES BIENS ET DES RENSEIGNEMENTS DE LA SOCIÉTÉ

Biens et installations

Nous devons utiliser les biens, installations et ressources physiques de Dayco aux fins commerciales pour lesquelles ils sont prévus. Nous ne pouvons jamais prendre ou tenter de retirer tout bien de notre société (y compris les documents, équipements ou biens personnels d'un(e) autre employé(e) de Dayco) sans autorisation et motif commercial légitime. En outre, nous devons utiliser les biens de la société uniquement aux fins pour lesquelles ils sont prévus et dans le cadre des activités commerciales de Dayco. Nous sommes tous tenus de signaler immédiatement tout vol ou toute tentative de vol ou activité inappropriée.

De même, lorsque nous utilisons les biens et les ressources de Dayco, nous ne devons jamais adopter un comportement qui dérange ou perturbe le travail des autres. Par conséquent, nous ne devons jamais solliciter tout(e) autre employé(e) de Dayco ou distribuer tout document n'appartenant pas à Dayco dans nos locaux, sans autorisation écrite préalable.

Propriété intellectuelle

Nous avons le devoir de protéger la propriété intellectuelle de notre société (« PI »). La PI comprend les inventions, marques de commerce, droits d'auteur, brevets, secrets commerciaux, ouvrages publiés et toute autre œuvre créée à la suite de votre emploi auprès de Dayco. N'oubliez pas que Dayco nous fournit les ressources et les outils nécessaires pour faire notre travail. Par conséquent, Dayco est propriétaire de toute idée, invention et œuvre d'auteur que nous créons en utilisant le temps et les ressources de la société. Cela demeure valable même après la cessation de notre emploi. Pour cette raison, nous devons informer sans délai toute œuvre que nous concevons à notre superviseur et signer les documents nécessaires afin de transférer la propriété de celle-ci à Dayco.

De plus, les marques de commerce, marques de service et droits d'auteur sont des outils commerciaux importants et des atouts précieux qui nécessitent le plus grand soin dans leur utilisation et traitement. Puisque ces noms et symboles représentent notre société, nous ne devons jamais les utiliser dans des circonstances susceptibles de porter atteinte à la réputation de Dayco. Avant de permettre toute utilisation de nos slogans, symboles, logos ou autres marques, nous devons d'abord consulter le service juridique de Dayco.

Renseignements exclusifs et autres renseignements confidentiels

L'échange libre et efficace des renseignements de la société est essentiel à notre réussite. Les renseignements concernant nos activités commerciales sont souvent confidentiels et leur divulgation à l'extérieur de Dayco peut nuire gravement aux intérêts de notre société. Par conséquent, il incombe à chacun de nous de protéger ces renseignements.

La protection des renseignements confidentiels de notre société (parfois appelées « secrets commerciaux ») est également extrêmement importante. Les renseignements confidentiels peuvent comprendre les formules et processus de fabrication, les documents commerciaux, les résultats financiers, les chiffres de ventes, les dossiers du personnel et toute autre donnée commerciale sensible créée par Dayco. Il nous est interdit de divulguer ces renseignements à des personnes non autorisées, y compris à des tiers et à des employés de notre société dont les fonctions n'exigent pas qu'ils aient connaissance de ces renseignements. Toute personne ne faisant pas partie de Dayco doit conclure un accord de confidentialité avec notre société avant de recevoir des renseignements commerciaux de nature confidentielle.

Nous devons protéger scrupuleusement tous les renseignements confidentiels contre le vol ou la perte en veillant à ce que nous respections toutes les mesures de sécurité et de contrôles internes de nos systèmes informatiques, appareils électroniques portables, ordinateurs portables et autres périphériques de stockage. Ne laissez jamais ces appareils dans des endroits où ils peuvent être perdus ou volés. Ne partagez pas vos mots de passe ou codes d'accès avec toute autre personne et ne permettez pas à d'autres personnes d'utiliser vos comptes. Soyez prudent(e) lorsque vous discutez de renseignements sensibles en personne ou sur votre téléphone cellulaire dans les lieux publics et même dans des zones ouvertes de notre société. Gardez en tête que vous ne devez jamais divulguer de renseignements confidentiels de la société, même après la cessation de votre emploi chez Dayco.

Opportunités commerciales

Lorsque nous travaillons pour le compte de Dayco, nous avons tous le devoir de faire passer ses intérêts avant les nôtres. Cela signifie que nous ne devons jamais saisir pour nous-mêmes (ou pour des amis et membres de notre famille) des opportunités découvertes grâce à nos contacts chez Dayco sans d'abord obtenir l'approbation du président-directeur général. Nous ne devons jamais utiliser les actifs, biens ou renseignements de Dayco ou user de notre position chez Dayco pour obtenir un gain personnel illégitime ou entrer de toute autre manière en concurrence avec la société.

LOIS ANTITRUST ET SUR LA CONCURRENCE

Les lois sur la concurrence (également appelées « lois antitrust » dans certains pays) sont conçues pour garantir des règles du jeu équitables pour toutes les entreprises. Ainsi, elles favorisent une concurrence ouverte et équitable et interdisent tout accord ou toute pratique qui entrave le commerce. Ces lois assurent un fonctionnement compétitif et efficace des marchés des biens et des services. Nos clients profitent des avantages d'une concurrence ouverte entre leurs fournisseurs, et nos fournisseurs de celle entre leurs acheteurs.

Notre société bénéficie également de la libre concurrence entre les fournisseurs pour nos activités. Dayco se fie à la qualité de ses employés, de ses produits et de ses services et se conforme aux lois sur la concurrence partout où elle exerce ses activités.

Interaction entre concurrents

Il est interdit de conclure tout accord avec un concurrent dans le but de restreindre la concurrence. Gardez à l'esprit que les accords ne doivent pas nécessairement être des contrats signés pour qu'ils soient illégaux : même quelque chose d'aussi simple qu'une entente informelle entre deux parties peut être inappropriée. Toute coordination avec les concurrents expose notre société et vous-même à un risque important de violation des lois sur la concurrence. La violation de ces lois entraîne de lourdes conséquences, y compris des amendes et des peines d'emprisonnement pour les personnes concernées.

Lorsque vous communiquez avec les concurrents, veillez à ne pas discuter des sujets suivants :

- Le partage des territoires ou de la clientèle
- L'imposition d'un prix particulier à la clientèle
- Le paiement d'un prix particulier aux fournisseurs
- La proposition de remises ou de conditions générales de vente similaires
- Le boycott d'un client ou d'un fournisseur particulier

Si l'un quelconque de ces sujets est évoqué lors d'une discussion avec un concurrent (p. ex., lors d'une réunion d'association industrielle), vous devez immédiatement mettre un terme à la conversation et signaler le cas au service juridique de Dayco. Bien que les associations industrielles offrent d'excellentes occasions de réseautage et de prospection commerciale, elles présentent des difficultés également. Lorsque vous participez à ces événements, vous devez prendre soin d'éviter même un soupçon de pratiques commerciales déloyales.

Interactions avec les clients

Nous accordons un traitement équitable à nos clients et leur proposons des produits de qualité. Ce faisant, nous nous conformons aux lois sur la concurrence qui régissent la façon dont nous traitons nos clients. Lorsque nous choisissons un client ou un autre partenaire commercial, nous ne devons jamais prendre la décision en accord avec les concurrents, quel que soit le motif.

Afin de réserver un traitement équitable aux clients et d'éviter toute violation des lois sur la concurrence, de manière générale, nous ne devons pas :

- Faire des déclarations mensongères, infondées ou trompeuses sur les produits et services de nos concurrents ou des comparaisons erronées entre leurs produits et services et les nôtres.
- Prendre des engagements ou faire des promesses que ni nous ni la société ne pouvons honorer.
- Prendre des dispositions tarifaires qui favorisent grandement un acheteur au détriment d'un autre.

Les lois sur la concurrence limitent également la capacité des sociétés en position de force sur le marché à prendre des mesures qui vont à l'encontre de l'innovation et de la concurrence.

Pour éviter tout abus de pouvoir de marché, de manière générale, vous ne devez pas :

- Vendre nos produits à des prix inférieurs aux coûts dans le but d'évincer des concurrents du marché.
- Lier l'achat de certains produits à l'achat obligatoire d'autres produits ou imposer de telles conditions.
- Faire des offres de réciprocité aux clients garantissant que nous achèterons leurs produits s'ils achètent les nôtres.
- Conclure des accords d'exclusivité.

Veillez noter que ces activités ne sont pas toujours illégales, mais puisqu'elles nécessitent une analyse juridique complexe, vous devez communiquer avec le service juridique de Dayco pour toute approbation avant de prendre de telles mesures.

LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ET DÉLIT D'INITIÉ

En raison de notre emploi chez Dayco, nous avons parfois accès aux renseignements dont les investisseurs extérieurs à la société ne disposent pas. Puisque ces renseignements sont limités aux personnes à l'intérieur de la société, elles peuvent nous conférer un avantage injuste dans l'achat ou la vente d'actions à titre personnel. Cette pratique est connue sous le nom de « délit d'initié ». Afin de respecter l'engagement de Dayco en faveur de l'intégrité et de l'équité, nous ne devons jamais acheter ou vendre des actions de notre société ou de toute autre société sur la base de renseignements privilégiés. Gardez également à l'esprit que de nombreux pays veillent à ce que des conditions de concurrence équitables prévalent sur le marché boursier en adoptant des lois contre le délit d'initié. Nous devons nous assurer de comprendre et de respecter toutes les lois sur le délit d'initié applicables à vos fonctions et au pays où vous travaillez.

Pour qu'une information soit considérée comme une information privilégiée, elle doit satisfaire deux critères :

- Elle doit être connue que des personnes internes à la société, ce qui signifie qu'elle est confidentielle et n'a pas été rendue publique.
- Elle doit être importante, c'est-à-dire qu'elle est susceptible d'influencer les décisions d'un investisseur avisé.

Nous pouvons ponctuellement avoir accès à des renseignements qui concernent notamment les résultats opérationnels ou les changements au niveau de la direction de notre société ou de l'un de nos partenaires commerciaux. Si vous estimez qu'elles peuvent constituer des renseignements privilégiés, vous ne devez pas les utiliser à des fins de négociation tant qu'elles ne sont pas considérées comme des renseignements publics. Cette règle s'applique aux recommandations que vous formulez sur la base des renseignements privilégiés, même si vous ne les divulguez pas réellement. Ce scénario constituerait une forme de divulgation non autorisée de renseignements privilégiés.

La divulgation non autorisée de renseignements privilégiés constitue également une violation des lois sur le délit d'initié et de notre Code. Elle survient lorsque vous fournissez des renseignements privilégiés à une autre personne qui les utilise pour négocier des valeurs mobilières à titre personnel. Vous ne devez pas divulguer des renseignements privilégiés à quiconque en dehors de Dayco, y compris aux membres de votre famille ou à vos amis. Vous devriez également vous garder de discuter de ces renseignements avec d'autres employés de Dayco, à moins qu'ils n'aient besoin d'en prendre connaissance dans le cadre de leurs fonctions.

Le délit d'initié et la divulgation non autorisée de renseignements privilégiés constituent de graves infractions dans de nombreux pays. Les violations de ces lois peuvent entraîner des sanctions civiles et pénales pour les personnes impliquées. Ces actes constituent également une violation de notre Code et Dayco les prend très au sérieux. Les personnes impliquées feront l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Dans le cas où vous ignorez si une information particulière est une information privilégiée, veuillez consulter le service juridique de Dayco.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

En tant que société internationale, Dayco se livre chaque jour à des activités commerciales internationales et à l'achat et la vente de produits par-delà des frontières des pays. Puisque Dayco est une société américaine, nous devons nous conformer aux lois et aux règlements américains sur l'importation et l'exportation, peu importe où nous nous trouvons dans le monde. Pour être clair, une « exportation » est effectuée lorsqu'un produit, un logiciel, une technologie ou un élément d'information est expédié vers un autre pays. Toutefois, une exportation peut également se produire lorsqu'une technologie, une information technique, un service ou un logiciel est divulgué ou fourni à un citoyen d'un autre pays, peu importe où cet individu se trouve.

L'activité d'importation ou le fait de faire entrer des produits que nous achetons auprès d'une source étrangère ou externe dans un autre pays est aussi généralement assujettie à divers lois et règlements. Plus précisément, cette activité peut nous contraindre à présenter certains documents et à également payer des droits et des taxes. Gardez à l'esprit qu'il incombe à Dayco de vérifier l'exactitude des renseignements sur toute importation, même si l'opération d'importation a été réalisée par un courtier en douane agréé.

Nous sommes tenus de connaître les lois en matière de contrôle du commerce international et les politiques de notre société et de nous conformer à celles-ci. Cela vaut particulièrement pour ceux et celles qui vendent et distribuent nos produits. Si vous avez d'autres questions, communiquez avec le service juridique de Dayco.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

En tant qu'employés de Dayco, nous sommes tous des représentants de la société et il nous incombe de faire preuve d'honnêteté et d'intégrité dans tous nos rapports avec les fonctionnaires, les clients et les partenaires commerciaux. Chacun de nous est personnellement tenu de veiller à ce que ses actes soient conformes aux lois et aux règlements, ainsi qu'aux politiques et procédures comptables de la société.

Paiements de facilitation

Lorsque nous traitons avec des fonctionnaires, nous devons également ne jamais accepter de verser des paiements de facilitation, même si nous travaillons dans des régions où un tel paiement peut être légal ou pratique courante. Un paiement de facilitation (ou « graissage de pattes ») est généralement d'un faible montant et versé en espèces afin d'accélérer la prestation des services gouvernementaux de routine, comme le traitement des permis, l'octroi d'une protection policière ou l'exécution des services publics. Puisque l'argent va directement dans la poche du fonctionnaire, les paiements de facilitation sont traités comme des pots-de-vin et cela va à l'encontre de la politique de la société. Le versement d'un tel paiement constitue donc une violation des lois anticorruption dans certains pays. Pour de plus amples conseils, communiquez avec le service juridique de Dayco.

Boycotts

Plusieurs pays disposent de lois qui interdisent aux sociétés de participer ou de coopérer à tout boycott international. Un « boycott » se produit lorsqu'une personne, un groupe ou un pays refuse d'entretenir des relations commerciales avec certains peuples ou pays. Ces actes interdits sont souvent mentionnés dans des contrats, des factures, des documents d'expédition, des questionnaires ou des lignes de crédit. Il ne suffit pas que vous ignoriez ou refusiez une telle demande. Si vous recevez une demande de participation de quelque façon que ce soit à un boycott international ou soupçonnez avoir reçu une telle demande, vous devez immédiatement en informer le service juridique de Dayco.

Relations avec les agents publics

Nous devons connaître les nombreuses lois qui limitent nos interactions avec les fonctionnaires et les employés des organismes publics. Par exemple, dans certains cas, nous ne sommes pas autorisés à embaucher un fonctionnaire en tant qu'employé ou consultant de notre société. Par conséquent, vous devez obtenir une autorisation écrite avant de discuter de l'emploi avec un fonctionnaire ou de lui proposer une offre d'emploi. Vous devez également obtenir une autorisation écrite avant de réellement embaucher ou retenir un(e) ancien(ne) fonctionnaire ayant quitté la fonction publique au cours des deux dernières années.

Si vous avez des questions sur l'interaction avec un agent public ou un(e) employé(e) d'un organisme public ou sur l'obtention de l'autorisation de le faire, veuillez communiquer avec le service juridique de Dayco.

Pots-de-vin et dessous-de-table

Nous ne devons jamais offrir des pots de vin ou de dessous-de-table ni nous livrer à d'autres pratiques de corruption. Offrir un « pot-de-vin » signifie offrir quelque chose de valeur à une autre personne dans le but d'obtenir ou de conserver un marché. De même, un « dessous-de-table » est la restitution d'une somme à payer (ou déjà payée) en contrepartie de la conclusion ou de la promotion d'accords commerciaux. Afin de conserver la confiance de nos clients et de nos partenaires commerciaux, nous devons nous éloigner autant que possible de tout signe de corruption. Nous devons éviter toute transaction susceptible de présenter des signes de corruption ou d'autres pratiques de corruption et nous ne pouvons certainement pas demander à d'autres personnes d'offrir des pots-de-vin ou des dessous-de-table en notre nom.

Ces pratiques sont non seulement contraires à l'éthique et aux valeurs de Dayco, mais elles sont également illégales. Les pratiques de corruption, comme la corruption d'un(e) fonctionnaire, constituent de graves violations des lois anticorruption. Ces lois, y compris la Loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act, FCPA), peuvent entraîner des conséquences graves. Rappelez-vous, ne demandez pas, n'offrez pas et n'acceptez pas quoi que ce soit susceptible d'éveiller un soupçon de corruption ou une pratique de corruption.

La FCPA impose également aux sociétés telles que Dayco de tenir des livres et des registres qui reflètent de manière exacte et équitable la nature et l'objet de leurs dépenses. Nous sommes également tenus de maintenir un système de contrôles internes afin de veiller à ce que notre société puisse produire des états financiers exacts et rendre compte de ses bénéfices, pertes, actifs et passifs, et de nous assurer que seules les personnes dûment autorisées concluent des transactions.

Cadeaux aux fonctionnaires

Puisque nous devons suivre des règles plus strictes lorsque nous traitons avec les fonctionnaires et employés des organismes publics, notre politique habituelle en matière de cadeaux et de divertissement ne s'applique pas. En vertu de ces règles plus strictes, offrir du divertissement ou des cadeaux à toute personne occupant de telles fonctions peut être considéré comme un pot de vin, tout comme s'il s'agissait d'un paiement. Puisque nous sommes fiers de nos pratiques commerciales honnêtes et transparentes, nous nous abstenons de toute tentative inappropriée d'influencer un agent public ou d'acquiescer un avantage commercial. Avec cela à l'esprit, nous devons éviter de donner tout type de cadeau à un(e) fonctionnaire ou employé(e) de tout organisme public, que ce soit aux États-Unis ou dans un autre pays. Même des cadeaux raisonnables sont interdits dans ces situations, à moins que vous n'ayez obtenu l'approbation écrite préalable du service juridique de Dayco. Rappelez-vous, les règles régissant les cadeaux et les divertissements sont soumises à des lois diverses dans les différents pays. Si vous avez des doutes quant à la question de savoir si un cadeau est autorisé, communiquez avec le service juridique de Dayco pour obtenir des conseils.

COORDONNÉES ET PERSONNES-RESSOURCES À JOINDRE POUR LE SIGNALEMENT DES PRÉOCCUPATIONS

Vous pouvez poser des questions ou évoquer des préoccupations de plusieurs façons :

- En communiquant avec votre superviseur
- En communiquant avec votre représentant(e) des ressources humaines
- En communiquant avec le service juridique de Dayco (a/s de l'Avocat-conseil, 1650 Research Drive, Troy, MI 48083)
- En adressant une lettre portant la mention « Confidentielle » à l'adresse :
Comité d'audit du Conseil d'administration de Dayco
1650 Research Drive, Troy, MI 48083, États-Unis
- En appelant la ligne d'aide du service de conformité de Dayco
- En vous connectant au site Web du service de conformité de Dayco à l'adresse Dayco.EthicsPoint.com

La ligne d'aide du service de conformité de Dayco est gérée par une société tierce spécialisée dans le traitement confidentiel des signalements et est opérationnelle jour et nuit. Ladite société transmettra vos préoccupations à Dayco aux fins d'enquête et de suivi. Gardez à l'esprit que si vous effectuez un signalement au moyen de la ligne d'aide, votre identité sera tenue confidentielle dans toute la mesure du possible. Il est souhaitable que vous déclinez votre identité, car cela nous permettra de mener notre enquête de manière plus approfondie et d'assurer le suivi de manière appropriée.

PAYS	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
Allemagne	49 + 855-846-6570
Argentine	0800-444-5189
Australie	1-800-54-8916
Bésil	0800-892-0695
Canada	855-846-6570
Chine	4008811471
Espagne	34+ 855-846-6570

PAYS	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
États-Unis	855-846-6570
France	0800-90-8131
Inde	91 + 855-846-6570
Italie	39 + 855-846-6570
Japon	00531-11-0422
Japon	0066-33-830652
Japon	0034-800-600299

PAYS	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
Mexique	001-844-858-3244
Pologne	0-0-800-151-0161
Royaume-Uni	0808-234-2620
Russie	7+ 855-846-6570
Suède	46+ 855-846-6570
Turquie	90+ 855-846-6570
Autre	704-544-2099





GLOBAL FOOTPRINT



USA

Fayetteville
Hillsdale
Memphis
Mount Pleasant
Red Springs
Roseville
Springdale
Troy
Tulsa
Walterboro
Williston

CANADA

Concord

SOUTH AMERICA

Buenos Aires
Contagem
Cordoba
Itapira
São Paulo

MEXICO

Mexico City
San Luis Potosi

EUROPE

Basildon
Belgrade
Burolo
Chieti
Colonnella
Dubai
Istanbul
Ivrea
Kungsbacka
Lisbon
Manoppello
Manresa
Moscow
Paris
Tychy
Viernheim
Warsaw

ASIA

Guiyang
Manesar
Shanghai
Suzhou
Yokohama

AUSTRALIA

Hallam
Wagga Wagga